Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 011-200001238-20260520-202623-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
-
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

DOMAINE :
Finances Locales

SOUS-DOMAINE :
Décision budgétaire

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Procurations : 1

Votants : 15

Secrétaire de séance :
Lola JACQUET

CONVOCATION EN DATE DU :
11 Mai 2026

AFFICHAGE EN DATE DU :
11 Mai 2026

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES DEPÔT EN SOUS PREFECTURE LE :

_____

ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

_____

N° : 2026_23

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude

Séance du Comité syndical du 20 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mai, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 Chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :
La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :
Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire
Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-président, membre du Bureau, titulaire
Monsieur Lionel ALBERT, titulaire
Monsieur Grégory DELFOUR, titulaire
Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire
Monsieur Alain GERMA, titulaire
Madame Marie-Christine THERON CHET, titulaire
Monsieur Jean-Marc BOUTET, suppléant
Madame Lola JACQUET, suppléante
Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant
Monsieur Franck DILOY-REY, suppléant
La Communauté de Communes « La Domitienne » :
Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du bureau, titulaire
Monsieur Jean-René BENAZET, suppléant
La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :
Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Absents suppléés :
La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :
Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Jean-Marc BOUTET, suppléant
Monsieur Gérard AZIBERT, titulaire, représenté par Madame Lola JACQUET suppléante,
Monsieur Didier ALDEBERT, titulaire représenté par Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant
Monsieur André-Luc MONTAGNIER, titulaire, représenté par Monsieur Franck DILOY-REY, suppléant
La Communauté de Communes « La Domitienne » :
Monsieur Bernard GUERRERE, titulaire, représenté par Monsieur Jean-René BENAZET, suppléant
Procuration :
Monsieur Olivier HENRY, titulaire, donne pouvoir à Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 011-200001238-20260520-202623-DE

Objet : Adoption du compte financier unique 2025
Annule ET Remplace la délibération 2026-04

Le Compte Financier Unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en causes leurs prérogatives respectives, au travers du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Louis RIO 1er Vice-président, délibérant sur le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Xavier BELART, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme suit :

RESUME DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Compte Administratif principal	**Dépenses ou Déficits**	**Recettes ou Excédents**	**Dépenses ou Déficits**	**Recettes ou Excédents**	**Dépenses ou Déficits**	**Recettes ou Excédents**
Résultats reportés		300 000,00 €		472 464,12 €	0,00 €	772 464,12 €
Opérations à réaliser	1 610 435,16 €	1 969 302,68 €	2 995 246,25 €	2 492 521,05 €	4 605 681,41 €	4 461 823,73 €
TOTAUX	1 610 435,16 €	2 269 302,68 €	2 995 246,25 €	2 964 985,17 €	4 605 681,41 €	5 234 287,85 €
Résultats de clôture		658 867,52 €		-30 261,08 €	0,00 €	628 606,44 €
Restes à réaliser			70 107,50 €	361 261,22 €	70 107,50 €	361 261,22 €
TOTAUX CUMULES	1 610 435,16 €	2 269 302,68 €	3 065 353,75 €	3 326 246,39 €	4 675 788,91 €	5 595 549,07 €
RESULTATS DEFINITIFS		658 867,52 €		260 892,64 €		919 760,16 €

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux divers comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :
Pour : 8 195.79 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 011-200001238-20260520-202623-DE

LE COMITE SYNDICAL
A L'UNANIMITE

- **Adopte** le Compte Financier Unique 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Narbonne, le 20 Mai 2026

Le Président,
Xavier BELART

SYNDICAT MIXTE DU DELTA DE L'AUDE
51 Chemin de St Crescent
11100 NARBONNE